



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

Fort-de-France, le 28 Août 2012.

Communiqué de presse

Opération conjointe de police des pêches à Ste Luce ciblée sur le respect des zones de cantonnement

Ce jour, sous l'autorité du Préfet de la région Martinique, une action de police des pêches coordonnée par la Direction de la Mer, a été menée conjointement par l'unité littorale des affaires maritimes, la subdivision des Phares et Balises, les brigades nautiques de la Gendarmerie Nationale et la Direction régionale des douanes et des droits indirects sur le cantonnement de St Luce afin d'y relever toutes les infractions et d'y faire enlever et détruire tous les engins de pêche s'y trouvant de façon illégale.

Dans un souci de préservation de la ressource halieutique, **huit cantonnements de pêche ont été créés en Martinique, à l'initiative des marins-pêcheurs professionnels** et de leur organe représentatif, le Comité régional des pêches et des élevages marins

Sauf autorisations spécifiques à des fins de recherches scientifiques, techniques ou expérimentales, **ces zones maritimes côtières sont interdites de toute action de pêche**, tant professionnelle que de loisir, afin d'y préserver les nourriceries et d'assurer la pérennité de la ressource halieutique.

Au cours de cette opération, **5 infractions graves** (délits pénaux) sanctionnées par des procès-verbaux **ont été relevées et 23 casiers mouillés illégalement dans ce cantonnement ont été saisis pour être détruits.**

D'autres opérations de police des pêches de ce type seront menées conjointement par les services de l'État dans les mois qui viennent sur l'ensemble des cantonnements de la Martinique.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr